

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-162

**ARRETE**

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de Mme DOURNEL afin d'effectuer son déménagement du 1, rue de l'Eglise à Wormhout,

**ARRETE:**

**ARTICLE 1** : Le stationnement sera interdit sur deux emplacements face au 2 rue de l'église (ancien commerce Tadoo Shop), et ce, **les samedi 24 et dimanche 25 août 2024 de 7h à 18h.**

**ARTICLE 2** : Une signalisation temporaire sera mise en place.

**ARTICLE 3** : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 05/08/2024

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 05/08/2024  
Le Maire,  
David CALCOEN

